

Maison du chanoine Nicolas Serrier puis pensionnat de mesdemoiselles Rabaïoye actuellement immeuble

Documentation

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 1 Q 159

Expose Nicolas Jean Jacques Ligniville Ex chanoine de la cidevant Cathédrale de cette ville, qu'il est propriétaire en partie et usufruitier d'une maison cidevant canoniale située rue de la reconnaissance N° 318 [3 rue des Chanoines], dont il desireroit, conformément à L'article 17 de la loi du mois d'aoust 1791, devenir propriétaire incommutable.

Il prie en Conséquence les Citoyens Administrateurs de vouloir nommer un Expert pour en faire l'estimation, et de lui accorder Sa demande, en confirmation de propriété, en payant de Sa part à la nation, la portion du prix fixée par les décrets

A St Epvre le 23 pluviose 3^e année republicaine [10 février 1795]

[Signature] Ligniville

Le directoire du district de nancy

Vu la petition le procès verbal de prestation de Serment y joint [prestation de serment de Jean-Jacques Ligniville du 17 septembre 1792], l'art. 52 des Statuts et reglemens du cidevant de chapitre dument enregistrés et homologues l'acte capitulaire du 25 mai 1737 qui adjuge au petitionnaire la maison dont S'agit pour 3200'' dont moitié payable audit chapitre et l'autre moitié à la Succession regnard, differents articles du quatorz[iem]e chapitre de recette des comptes du dit chapitre pour l'année 1765 desquels il resulte que ledit capital de 3200'' a été payé en totalité au cidevant chapitre [...]

considerant qu'aux termes de l'art. 52 des Statuts et reglemens deja rappelés cy dessus il est dit que le prix de la vente de toutes les maisons canoniales Sans exception continuera d'appartenir au chapitre pour moitié, et pour l'autre moitie au possesseur ou a Ses heritiers.

considerant que l'art. 27 de la loi du 24 juillet 1790 porte que dans les chapitres dans lesquels des titres de fondation ou donation, des Statuts homologués donnoient à l'acquireur d'une maison canoniale, a Ses heritiers ou ayant cause un droit à la totalité ou à une partie du prix de la revente de cette maison ces titres et Status Seront executés, qu'en consequence les titulaires possesseurs desdites maisons leurs heritiers ou ayant cause pourront en disposer comme bon leur Semblera à la charge par eux de payer au receveur du district outre ce qui Sera porté dans lesdits titres et Statuts le Sixieme de la valeur des dittes maisons Suivant l'estimation qui en Sera faite.

est d'avis qu'il [...] Sera procedé à la visitte reconnaissance et estimation de la maison dont S'agit par des experts architecte dont un nommé par le directoire du district et l'autre par le petitionnaire [...] Nancy ke 16 ventose an 3 de la republique francoise une et indivisible [6 mars 1795]

Le 28 Ventose L'an 3^e. de la Republique Une et Indivisible [18 mars 1795]

En execution de L'arreté du Directoire du District de Nancy Mise au bas de la Petition du Citoyen Nicolas Jean Jacques Ligneville Ex Chanoine de La Cidevant Cathedrale de cette Ville a L'effet de proceder a La Visite reconnaissance et Estimation d'une Maison Cidevant Canoniale Située rue de La Reconnaissance N°. 318 [3 rue des Chanoines]

Nous Soussignés Do[min]ique Saunier et Honoré Francois Architectes a Nancy Experts Voués le premier par le Directoire du District et le Second par le Susdit Petitionnaire Nous Sommes transportés en lad^e. Maison et ayant invité Led^t. C. Ligneville a Nous remettre le procès verbal de la visite qui a du être faite de la ditte Maison lors de son entrée en Icelle, Il nous a repondu qu'il n'en avoit aucune Connoissance et Qu'il ne Lui en avoit point été remis d'expedition En Consequence Nous avons procedés a la reconnaissance et Estimation de lad^e. Maison ayant Egard aux Reparations [...] et au bon etat dans lequel Ledit Ligneville est Obligé l'entretenir et remettre led^t. Immeuble lors de sa Sortie ainsy Qu'il Suit

Cette Maison Située entre le Citoyen Rolland d'une part Le Citoyen Gerard d'autre part a 43 pieds de Face [13,95 m.] Sur la susdite rue de la Reconnaissance. Elle consiste en un Corps de Logis entre Cours et Jardin, La Cour Sur une profondeur de 30^p.½ [9,90 m.] est pavée en pierre brute ;a droite est une petite Ecurie pour deux Cheveaux dont L'un des Murs est Separé et La Totalité en Mauvais etat ensuite du même Coté un hanguard audessus duquel est un Grenier a Foin

A Gauche un Bucher dont les planches Sont Mauvais et les Murs ~~Separé~~ Lesardés, dans lequel Se trouve la Cage des Latrines en bon etat.

Audessus de ce Bucher est une petite Chambre pour Domestique

Ensuite du même Coté est le puit dont la Margelle en pierre de taille est d'un Seul bloque audessus une Console garnie d'une poulie et Son Echarpe le tout Couvert de mauvaise planches de Sapin

Corps de Logis

Le Corps de logis Consiste en Souterains Rez de Chaussée un premier Etage et Grenier

Souterains

Le Cellier Sous la partie Gauche du Batiment est en bon état les trappes et Volets de portes garnis de leur Ferrure et le Soupirlail Sur le Jardin deffendu par deux Barrau de Fer.

La Cave Voutée Sous la partie Gauche du Batiment ne peut etre d'aucun Usage attendu qu'il y a de l'eau en tous tems quoi qu'on en ait élevé l'aire au point qu'il n'a trouvé qu'environ 4 ½ pieds de hauteur [1,45 m.]

Rez de Chaussée

Le Rez de Chaussée est divisé par une allée qui perce de la au Jardin

A droite de l'allée est la Cuisine Fort Jaune et Noircie par la fumée prenant Jour Sur la Cour il se trouve une Pierre d'eau et un Fourneau potager avec trois Rechaux

Ensuite du même Coté est une petite Chambre prenant Jour Sur le Jardin dont le plafond fendu et Jauni L'atre pendant percé pour le tuyau dun poele.

Du meme Coté un petit Cabinet dont le plancher est vieux et Le plafond totalement Fendu ainsi que la Cloison

A gauche de L'allée Sur le Jardin est la Salle a Manger dont le plancher est passablement bon le plafond Fendu, et un Lambris a hauteur d'appuis, ensuite un petit Cabinet en aile Sur le jardin dont le plancher et plafond sont dans le meme état que Ceux de La Salle a Manger

Du meme Coté de Lallée est le Salon de Compagnie prenant jour Sur la Cour dont le plancher est en état passable le plafond reblanchi et legerement Fendu, les murs Couverts d'un papier la Cheminée peinte en Marbre letout en état et propre

Desuite Sur la Cour un Cabinet dont les plancher et plafond Sont dans le meme etat que Cidessus avec un lambris a hauteur d'appui et dans le Fond des Armoires Formant Cloison entre ce Cabinet et

le Suivant dont les plancher et plafond sont de même que celui du premier Cabinet avec un alcove dans le Fond et un Lembris a hauteur d'étage excepté dans L'interieur dud'. alcove

1^{er}. Etage

On monte au premier Etage par un Escaillier en Pierre dont une Marge est Cassée et une autre racommodée

Cette Etage est distribuée en Cinq Pieces Savoir une Antichambre Sur le Jardin deux chambres a droite et deux a gauche dont Celle sur la Cour Sert de grenier

Les planchers de toutes ces pieces Sont encore bon et les plafond fendus avec des Lembris a hauteur d'appuis excepté dans celle qui Sert de Grenier

On Monte aux Faux Grenier par une rampe de Menuiserie en bon etat ainsi que les planchers desd^{ts}. Faux Greniers

La Couverture dud'. Batiment paroît en bon etat a quelques Coutieres près qui exigeroient un parcourt en tout

Jardin

Le petit Jardin ensuite du Corps de logis a Six toises et demie de profondeur [12,65 m.] Sur quatre toises Sept pieds de Largeur [10,05 m.] ce qui produit une Surface d'une homée Cinq toises ; Les Murs de Cloture Sont en mauvais etat et ont besoin d'être recrépi en entier

N^{ta}. Tous les Volets de porte et Chassis de Croisée du Corps de Logis Sont garnis de Leur Ferrure ordinaire mais en general Cette maison est peu Solide et Mal distribuée

En Consequence d'après le prix Commun des Maisons dans La Commune de Nancy eu Egard au Quartier Isolé ou se trouve Située Celle dont Sagit Nous en portons L'estimation a la Somme de Onze Mille Livres [...]

Redigé a Nancy le 17 Germinal Lan 3^e de La Republique une et Indivisible [6 avril 1795]

[Signature]

hfrançois

DSaunier